

RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

sur le postulat Bernard Borel et consorts - Comment peut-on être sûr que la recherche du Fonds national en matière d'OGM à Pully est indépendante des lobbies ?

1 RAPPEL DU POSTULAT

Postulat Bernard Borel et consorts - Comment peut-on être sûr que la recherche du Fonds national en matière d'OGM à Pully est indépendante des lobbies ? (10_POS_208)

M. Schori, chef de produit de la station de recherche Agroscope Changins-Wädenswil, faisait en juin dernier, dans un journal vaudois, l'apologie des essais sur les OGM de Pully, en rappelant qu'"ils sont financés par le Fonds national de recherche scientifique (programme 59)" et que "cette expérience représente une chance de mieux documenter les potentialités et les risques des OGM, en toute indépendance". Je suis un grand défenseur des recherches publiques, qui devraient nous mettre à l'abri des lobbies. Néanmoins, l'enjeu financier qui existe derrière les expériences autour des OGM est de notoriété publique, et les pressions exercées dans d'autres situations et d'autres pays par les transnationales telles que Monsanto et Syngenta pour défendre leurs intérêts sont bien documentées. Il faut rappeler que ces deux multinationales détiennent quelque 90% des brevets des semences transgéniques et que ces semences ne peuvent être semées qu'une fois, rendant les paysans dépendants de ces entreprises.

Dès lors, il est pour le moins troublant que le Pr Gruissem, qui a fait la demande auprès de l'office fédéral pour ladite recherche à Pully est, entre autres et selon le site de l'EPFZ où il travaille comme titulaire de la chaire de biotechnologie des plantes, consultant chez "Shell developement" et "Monsanto" et membre du "conseil consultatif" de Syngenta. (cf. annexe)

C'est pourquoi j'avais déjà au début 2009 demandé au Conseil d'Etat quelle était la nature exacte des liens entre le Pr Gruissem et des intérêts privés.

Le Conseil d'Etat m'a répondu qu'il est fréquent que les chercheurs des écoles polytechniques fédérales et des universités entretiennent des relations avec l'industrie privée. Ces relations sont du reste profitables à la capacité d'innovation de la recherche et de l'économie suisses, à l'exemple des projets Alinghi et Solar Impulse".

Cette réponse du Conseil d'Etat vaudois confirme de facto les liens entre Monsanto et Syngenta, et le Pr Gruissem, sans en préciser la nature exacte, les justifie, au nom de l'intérêt de l'économie suisse.

Cela nous rappelle la situation du Pr Ragnar Rylander, rattaché à l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Genève, mais secrètement (et grassement) payé par Philip Morris pendant plusieurs années pour minimiser systématiquement les dangers de la fumée passive, et qui avait nécessité toute la tenacité du CIPRES de Genève pour être démasqué !

Cela ne peut que semer (c'est le cas de le dire) plus de doutes sur ladite impartialité des recherches publiques (qui est faite avec l'argent des contribuables).

S'agissant d'un sujet hautement délicat, qui préoccupe la population et qui peut avoir une incidence importante sur l'avenir de l'agriculture et probablement sur la santé, il est important que l'on s'assure que les essais sont totalement financés par des fonds publiques et qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts. C'est pourquoi ce postulat demande un rapport sur la nature exacte des liens du Pr Gruissem et de son équipe avec l'industrie liée aux OGM, sur les conflits d'intérêts potentiels, de manière à pouvoir être sûr que leurs conclusions puissent être validées scientifiquement.

Souhaite développer et demande le renvoi direct au Conseil d'Etat.

Aigle, le 21 septembre 2010.

Le postulat a été renvoyé au Conseil d'Etat par 58 voix contre 45 et 7 abstentions en date du 28 septembre 2010.

2 RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

2.1 Où en est le PNR 59 ?

Le Conseil d'Etat a déjà présenté le cadre de recherche dans lequel s'inscrit le projet ayant nécessité la mise sur pied des essais de Pully, dans une réponse antérieure à l'interpellation de M. le Député Borel (09_INT_219). Depuis lors, le Fonds national suisse de la recherche scientifique a publié un rapport intermédiaire à l'intention du Conseil fédéral (novembre 2009). Il n'en ressort encore aucune conclusion concrète en ce qui concerne notamment les essais aux champs, bien qu'aucun risque écologique inattendu ou spécifique à la Suisse n'ait été découvert. Le PNR 59 devrait être terminé en 2011 et ses conclusions publiées en 2012.

Le projet "Un essai d'envergure en plein champ comme base pour plusieurs projets" a permis de cultiver à Pully et à Zürich des blés génétiquement modifiés avec une résistance améliorée à l'oïdium (maladie fongique). Il a servi de base à 8 autres projets distincts, coordonnés quant à leur utilité et aux risques spécifiques pour l'environnement. Ce projet sur 3 ans a aussi nécessité des mesures de sécurité très importantes et surtout coûteuses, qui posent sérieusement la question de la faisabilité de telles recherches en conditions réelles dans notre pays.

2.2 Implication du Pr Gruissem dans le PNR 59

Le seul projet du PNR 59 où apparaît le nom du Pr Gruissem est celui qui concerne les essais en plein champ, qu'il codirige avec le Pr Beat Keller de l'Université de Zürich. Il fait aussi partie du Comité de Consortium-ble.ch, qui est une association d'équipes de recherches des divers instituts (Unis, EPFZ, Agroscope), impliquée chacune dans son propre projet sous la responsabilité de personnes différentes, mais utilisant conjointement l'opportunité des essais en plein champ pour 9 projets du PNR 59 en vue d'y étudier une large palette des aspects utilitaires ou environnementaux des blés transgéniques. L'influence du Pr Gruissem, hormis son expertise dans la transgénèse, ne saurait dès lors s'étendre aux résultats des études conduites et assurées par d'autres scientifiques, sous leur propre responsabilité.

Le Pr Gruissem est favorable à l'utilisation des OGM en agriculture, ce qui lui a valu d'être victime d'attaques délictuelles contre son patrimoine personnel, mais une telle opinion ou posture scientifique ne saurait être une raison d'exclusion automatique des recherches en cours.

2.3 Indépendance de la recherche

Le Conseil d'Etat a interpellé la Station de recherche Agroscope Changins Wädenswil (ACW), l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich (EPFZ) et le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) au sujet des doutes émis par le postulant. En résumé des réponses écrites reçues de ces institutions partenaires des essais de Pully, il apparaît que le Conseil national de la recherche du FNS a évalué 92 propositions de projets au cours d'une procédure menée avec le concours d'experts scientifiques internationaux. 29 d'entre elles ont été sélectionnées pour aboutir à un projet de recherche, ceci sur la base de deux critères décisifs : d'une part l'excellence scientifique des projets, et d'autre part leur pertinence par rapport au mandat du Conseil fédéral. Le financement de ces projets est exclusivement assuré par le FNS, ce qui en garantit l'indépendance financière.

Les chercheurs font part des résultats de leur recherche sous la forme d'un rapport scientifique final qui est ensuite évalué par des experts indépendants conformément aux standards scientifiques internationaux. De même, les publications scientifiques des chercheurs font l'objet d'un processus d'évaluation strict, avant d'être acceptées, respectivement renvoyées, selon le système dit de l'évaluation par les pairs (peer review). Ce processus, assuré par des comités de lecture, permet de jauger de façon critique les publications. Il jouit d'une reconnaissance internationale, garantit la qualité des résultats de recherche et assure leur indépendance vis-à-vis des intérêts de tiers.

En conclusion, on peut considérer que l'indépendance scientifique de la recherche menée dans le cadre du PNR 59 est assurée. Le fait que certains chercheurs entretiennent des contacts avec l'industrie ou d'autres milieux économiques ou associatifs sur la base de leur activité scientifique ne contredit pas cette appréciation d'indépendance. C'est même leur devoir de participer à de telles coopérations, dans le respect de l'indépendance professionnelle. Dans le cadre du PNR 59, aucun indice de la présence d'influences non autorisées n'a été relevé, notamment sur la base des déclarations obligatoires complètes qui sont exigées de chaque chercheur au moment du dépôt des requêtes de projets.

2.4 Evaluation de l'impartialité du Pr Gruissem et éventuels conflits d'intérêt

Selon les informations reçues de l'EPFZ, M. le Pr Gruissem a intégré la chaire de biotechnologie végétale de cette institution en 2000. Ses relations passées et actuelles avec l'industrie figurent de manière transparente dans son CV sur Internet. Il a notamment exercé une activité de conseil en faveur de diverses entreprises, avant et au début de son activité à l'EPFZ. Toutefois, la maison Shell Development à Modesto (Cal.-USA) n'existe plus depuis la fin des années 80 et la coopération avec Monsanto s'est achevée lors de l'engagement du Pr Gruissem à l'EPFZ. Le Pr Gruissem est encore membre du Conseil scientifique de Syngenta où il traite de l'évaluation de tous les aspects de la recherche et du développement du groupe, soit très largement au-delà du domaine des seuls OGM.

En matière de financement, l'EPFZ indique que M. le Pr Gruissem a renoncé dès son arrivée à Zürich à tout financement de ses recherches en biotechnologie de la part de l'industrie, ceci afin d'assurer une totale indépendance en ne recourant qu'à des moyens publics ou provenant de fondations, tels que le FNS, le Centre Nord-Sud de l'EPFZ, ou encore les Fondations Eiselen à Ulm ou Bill & Melinda Gates.

M. le Pr Gruissem est disposé à donner personnellement toute information supplémentaire aux personnes critiques vis-à-vis de ses recherches ou de leur financement.

2.5 Conclusion

La conclusion tirée par le Conseil d'Etat est que l'indépendance de la recherche pour ce qui est des essais conduits en particulier à Pully est démontrée par le fait que la totalité de son financement est d'origine publique, et que l'ensemble des chercheurs impliqués, ainsi que tous les membres du consortium organisé autour du blé, sont des chercheurs employés par des institutions publiques. Cette indépendance scientifique est confortée par les méthodes de sélection des projets de recherche et des chercheurs, ainsi que d'évaluation des résultats et des publications, qui sont utilisées dans le cadre du PNR 59 ou des institutions publiques qui y participent.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 5 octobre 2011.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean